



## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

**OBJET :** DCA\_009/2024\_APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Nombre de délégués en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUINZE FEVRIER A 17H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 74

M. DIONIS DU SEJOUR, MME CLEMENCE BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, M. FOURNIER, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. PROUZET, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 11

M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME IACHEMET, M. BENATTI, M. LAFFORE, MME FAGET, M. FREMY, M. LE BOT, M. VALETTE ET MME LABOURNERIE.

Pouvoirs : 11

M. FELLAH A M. KLAJMAN  
M. ZAMBONI A M. SI TAYEB  
MME LAUZZANA A M. DIONIS DU SEJOUR  
MME IACHEMET A MME HECQUEFEUILLE  
M. BENATTI A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. LAFFORE A MME FLORENTINY  
MME FAGET A M. MEYNARD  
M. FREMY A M. RAYSSAC  
M. LE BOT A M. DAILLEDOUZE  
M. VALETTE A M. BUISSON  
MME LABOURNERIE A M. DELBREL

Secrétaire de séance : MME LAURIANNE VEYRET

Date de la convocation dématérialisée : VENDREDI 9 FEVRIER 2024

### Expose :

Le 22 juin 2017, l'Agglomération d'Agen a approuvé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur ses 31 communes membres. Celui-ci est exécutoire depuis le 3 août 2017.

Par délibération du 14 avril 2022, le Conseil d'Agglomération a prescrit la mise en œuvre d'une procédure de Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Agglomération d'Agen afin de faire évoluer les dispositions du PLUi sur une vingtaine de

communes membres et permettre la réalisation de nouveaux projets. En suivant, deux délibérations complémentaires ont été prises le 22 juin 2022 et le 12 décembre 2022.

### 1- Rappel des objectifs et du contenu de cette procédure de révision allégée n° 3 du PLUi

Cette procédure de révision allégée n°3 du PLUi porte sur 51 objets se répartissant comme suit : changements de zonage, changements d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), changements de destination, modifications d'emplacements réservés, créations de Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL) et modification du règlement écrit.

Il est rappelé que cette évolution du PLUi concerne les sites et les objectifs suivants :

N°	LOCALISATION	OBJET	PIECE MODIFIEE
1	Agglomération d'Agen	Modifications règlements	
2	AGEN	Modification du règlement du PLUi dpour installer aire de camping-car à la Rue des Iles (parcelles BI194, BI 152) Modification règle de hauteur en zone Ub et 1AUb sur le quartier Barbusse	Règlement PLUi
3	ASTAFFORT	Pastillage de l'étable dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Caupenne » (parcelle WL7)	Changement de destination
4	AUBIAC	Pastillage du bâtiment dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Meroux » (parcelle A 494)	
5	AUBIAC	Changement de 2AU en 1AUB - "ROUATS" (parcelles D126, D127, D359, D330, D131, D352, D356, D331)	ZONAGE + OAP
6	AUBIAC	Suppression d'une OAP densité en zone A au lieu-dit « Lasgraves » (parcelle D184, D185 et D186),	OAP
7	BAJAMONT	Suppression d'une OAP densité en zone A au lieu-dit « Laturte » (parcelle B 470)	OAP
8	BON-ENCONTRE	Changement de zonage UC en zone N au lieu-dit « Imbertis » (parcelle AL213),	ZONAGE
9	BON-ENCONTRE	Changement de zonage de N en zone UC au lieu-dit « Imbertis » (parcelle AL214),	
10	BON-ENCONTRE	Pastillage de la grange et de l'étable dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination lieu-dit « Lатуque » (parcelle A 214)	Changement de destination
11	BON-ENCONTRE	Changement de zonage de UD en A au lieu-dit « Bourbon » (parcelles section AI, n° 59,159,162, 163 et 50),	ZONAGE
12	BRAX	Changement de zonage de NL en N au lieu-dit « Mauga » (parcelle ZA 47)	ZONAGE
13	BRAX	Changement de zonage de 2AUX en A au lieu-dit « Vinsaine et Mataly » (parcelles section ZH, n° 355, 427, 428, 429, 430, 469, 371, 468, 369 et 90),	
14	COLAYRAC-SAINT-CIRQ	Changement de zonage de 1AUC en N au lieu-dit « Grangea-Laboulbène » (parcelle D 469, D 470, D 473, D474) et changement de zonage de de 2AU en 1AUC au lieu-dit « Grangea-Laboulbène »(parcelle D 355)	ZONAGE + OAP

15	CUQ	Suppression de l'emplacement réservé CU 1 au profit de la commune de Cuq pour la création d'un parking au lieu-dit « Boulet » (parcelle C1 et C786),	EMPLACEMENT RESERVE
16	CUQ	Changement de zonage de A en AX au lieu-dit « Savoie » (parcelle B30)	ZONAGE
17	FOULAYRONNES	Changement de zonage de A en NI au lieu-dit « Roudigue » (parcelles H1240, E637, E223, E639, E641, E643, E645),	
18	FOULAYRONNES	Changement de zonage de 2AU en 1AUG au lieu-dit « Guillot » (parcelle C819),	
19	LAPLUME	Pastillage de la grange dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Zagon » (parcelle H79),	Changement de destination
20	LAPLUME	Pastillage d'un pigeonnier dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Aux Angès » (parcelles B801, B806),	
21	LAPLUME	Inscription du pigeonnier dans la liste du patrimoine bâti de la commune au lieu-dit « Aux Angès » (parcelles B801 et B806),	
22	LAPLUME	Pastillage d'une grange dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Hillot » (parcelles H57, H498	
23	LAPLUME	Pastillage d'une maison de maître dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N pour destination de commerce et de l'atelier pour de l'habitat « Pousergue » (parcelles A906, A907, A908 et A909),	Changement de destination
24	LAPLUME	Pastillage d'un moulin dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination au lieu-dit « A Escuran » (parcelle K 168)	
25	LAYRAC	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Amans » (parcelle G 301)	
26	LAYRAC	Pastillage d'un ancien chai dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination au lieu-dit « Lagravade » (parcelle AV 1)	ZONAGE
27	LAYRAC	Changement de zonage de UX en UC au lieu-dit « Le Barry » (parcelle AC 43 AC 44 AC 45 AC 46 AC 47)	
28	LE PASSAGE	Modification de l'OAP « PELISSE » au lieu-dit « Pelisse » ( parcelle AS 393)	OAP
29	LE PASSAGE	Modification de l'OAP « PEGOT-MONJOIE » au lieu-dit « Pegot Monjoie » (parcelle AE 410)	
30	LE PASSAGE	Changement de zonage de N en NL au lieu-dit « Lalanne » (parcelles 1267, A 1268 A 1269, A 1270, A 1380)	ZONAGE
31	LE PASSAGE	Changement de zonage de 1AUB en UB au lieu-dit « Monges » (parcelles A 1691, A 1692, A 1693, A 1694, A 1695, A 196, A 1697 A 1698, A 1699, A 1700)	
32	LE PASSAGE	Changement de zonage de 1AUB en UB au lieu-dit « Candeboue » (parcelles AB 369, AB 371, AB 373, AB 376)	
33	LE PASSAGE	Changement de zonage de NL en N au lieu-dit « BOUE » (parcelles B 9, B 10, B 11, B 130, B 5913, B 5926, B 5928, B 5929, B 5931)	
34	LE PASSAGE	Changement de zonage de UB en Nj au lieu-dit « La Ville » (parcelles B 323, B 5485)	
35	LE PASSAGE	Agrandissement de l'emplacement réservé PA n°10 au bénéfice de la commune au lieu dit "La Ville" (parcelles B365, 366, 367, 371, 372).	EMPLACEMENT RESERVE

36	PONT DU CASSE	Changement de zonage de N en UG au lieu-dit « La Gare » (parcelle AV 177)	ZONAGE
37	MARMONT-PACHAS	Suppression de l'emplacement réservé MP 2 au lieu-dit « Aston » (parcelles B 885, B 523, B 524)	EMPLACEMENT RESERVE
38	ROQUEFORT	Changement de zonage de 2AU en N au lieu-dit « Labernèze » (parcelle AM 71)	ZONAGE
39	ROQUEFORT	Changement de zonage de N en UC au lieu-dit « Labernèze » (parcelle AM 53)	
40	ROQUEFORT	Suppression d'un EBC au lieu-dit « Verduc » (parcelle D 185)	EBC
41	ST CAPRAIS DE LERM	Pastillage d'un bâtiment dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Loubas » (parcelles D 86),	Changement de destination
42	ST CAPRAIS DE LERM	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Le Balade » (parcelle C 841, C 836)	
43	ST PIERRE DE CLAIRAC	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Beaugard » (parcelle A 312),	
44	ST PIERRE DE CLAIRAC	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Jouatas » (parcelle B 137)	
45	ST PIERRE DE CLAIRAC	Réalisation d'un STECAL au lieu-dit « Lagarde » (parcelles section A, n° 316, 317, 318, 319),	Création d'un STECAL
46	SERIGNAC/ GARONNE	Extension zone 1AUB au lieu-dit « Coulet » (parcelle ZD 482, ZD 483)	ZONAGE + OAP
47	STE COLOMBE EN BRUILHOIS	Changement de zonage de N en NL au lieu-dit « Au Communal » (parcelle ZL 64)	ZONAGE
48	STE COLOMBE EN BRUILHOIS	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination au lieu-dit « Au Moulin Haut » (parcelle ZI 70),	Changement de destination
49	STE COLOMBE EN BRUILHOIS	Changement de zonage de 2AU en 1AU secteur Marquisat des parcelles ZE 301, ZE 138 et ZE293	ZONAGE + OAP
50	ST HILAIRE DE LUSIGNAN	Création d'un STECAL - Terrains Gens du voyages - Parcelles H865 H864	Création d'un STECAL
51	SAINT SIXTE	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Chastanet » (parcelle A 570),	Changement de destination

Après une première phase de concertation, le bilan de la concertation et l'arrêt de la procédure de révision allégée n°3 du PLUi de l'Agglomération d'Agen ont été approuvés en Conseil communautaire du 30 mars 2023.

## 2- Consultations et enquête publique sur le projet de révision allégée n° 3 du PLUi

Conformément à la procédure, et conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, le dossier arrêté a été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) en date du 31 mars 2023 ainsi qu'à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine et à la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La CDPENAF a analysé le dossier de Révision Allégée n°3 lors d'une commission réunie le 3 juillet 2023. Par la suite, une réunion d'examen conjoint a été organisé le 4 juillet 2023 avec les Personnes Publiques Associées.

En suivant, une enquête publique a été organisée du 28 septembre au 31 octobre 2023 inclus.

Durant l'enquête publique, le Commissaire enquêteur a pu recueillir 62 observations. Il a accueilli physiquement 47 personnes et reçu 10 observations sur l'adresse mail dédiée à l'enquête publique et 3 observations par courrier postal. 34 des observations recueillies correspondent à des demandes de changement de zonage principalement pour des parcelles à classer en terrains constructibles, qui ne relèvent pas de cette procédure de révision allégée et qui seront, par conséquent, analysées dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi à 44 communes. 11 observations concernent des changements de destination et 7 des remarques sur les modification d'OAP présentées dans les objectifs de cette procédure.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'environnement, le Commissaire enquêteur a remis au Président le procès-verbal de synthèse des observations consignées le 8 novembre 2023. Le mémoire en réponse de l'Agglomération d'Agen a été adressé au Commissaire enquêteur par courrier du 21 novembre 2023. Le Commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées, le 30 novembre 2023.

Dans les conclusions de son rapport, le Commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet dans la mesure où l'Agglomération d'Agen s'est engagée, dans son Mémoire en réponse, à prendre en compte les avis et recommandations longuement motivés de l'Etat, de la MRAe et des personnes publiques associées. Il considère que cette procédure de révision allégée n° 3 est utile pour les adaptations proposées, justifiée par rapport aux évolutions attendues sur le territoire, encadrée par la prise en compte des avis des PPA et des documents de rang supérieur et qu'elle a permis une bonne expression du public. Le Commissaire enquêteur émet toutefois des commentaires sur un certain nombre d'objets.

### 3- Prise en compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

Au cours de la procédure, certaines communes ont souhaité supprimer des demandes :

N°	LOCALISATION	OBJET	PIECE MODIFIEE
32	LE PASSAGE	Changement de zonage de 1AUB en UB au lieu-dit « Candeboue » ( <i>parcelles cadastrées section AB n°369, 371, 373 et 376</i> ).	ZONAGE
40	ROQUEFORT	Suppression d'un EBC au lieu-dit « Verduc » ( <i>parcelle cadastrée section D n°185</i> ).	EBC

Après consultation des communes et en prenant en compte les avis des Services de l'Etat, les objets suivants ont également été supprimés suite à l'enquête publique :

N°	LOCALISATION	OBJET	PIECE MODIFIEE
4	AUBIAC	Pastillage du bâtiment dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Meroux » ( <i>parcelle cadastrée section A n°494</i> ).	Changement de destination
48	SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination au lieu-dit « Au Moulin Haut » ( <i>parcelle cadastrée section ZI n°70</i> ).	Changement de destination

Il a également été procédé à des arbitrages et ajustements techniques sur certains objets pour répondre aux différents avis des Personnes Publiques Associées.

Cette procédure arrivant à son terme, il est aujourd'hui proposé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir délibérer pour approuver la procédure de révision allégée n°3 du PLUi de l'Agglomération d'Agen, telle que ci-dessous présentée :

N°	LOCALISATION	OBJET	PIECE MODIFIEE
1	Agglomération d'Agen	Modifications règlements	
2	AGEN	Modification du règlement du PLUi dpour installer aire de camping-car à la Rue des Iles (parcelles BI194, BI 152) Modification règle de hauteur en zone Ub et 1AUB sur le quartier Barbusse	Règlement PLUi
3	ASTAFFORT	Pastillage de l'étable dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Caupenne » (parcelle WL7)	Changement de destination
5	AUBIAC	Changement de 2AU en 1AUB - "ROUATS" (parcelles D126, D127, D359, D330, D131, D352, D356, D331)	ZONAGE + OAP
6	AUBIAC	Suppression d'une OAP densité en zone A au lieu-dit « Lasgraves » (parcelle D184, D185 et D186),	OAP
7	BAJAMONT	Suppression d'une OAP densité en zone A au lieu-dit « Laturte » (parcelle B 470)	OAP
8	BON-ENCONTRE	Changement de zonage UC en zone N au lieu-dit « Imbertis » (parcelle AL213),	ZONAGE
9	BON-ENCONTRE	Changement de zonage de N en zone UC au lieu-dit « Imbertis » (parcelle AL214),	
10	BON-ENCONTRE	Pastillage de la grange et de l'étable dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination lieu-dit « Latuque » (parcelle A 214)	Changement de destination
11	BON-ENCONTRE	Changement de zonage de UD en A au lieu-dit « Bourbon » (parcelles section AI, n° 59,159,162, 163 et 50),	ZONAGE
12	BRAX	Changement de zonage de NL en N au lieu-dit « Mauga » (parcelle ZA 47)	ZONAGE
13	BRAX	Changement de zonage de 2AUX en A au lieu-dit « Vinsaine et Mataly » (parcelles section ZH, n° 355, 427, 428, 429, 430, 469, 371, 468, 369 et 90),	ZONAGE + OAP EMPLACEMENT RESERVE
14	COLAYRAC-SAINT-CIRQ	Changement de zonage de 1AUC en N au lieu-dit « Grangea-Laboubène » (parcelle D 469, D 470, D 473, D474) et changement de zonage de de 2AU en 1AUC	
15	CUQ	Suppression de l'emplacement réservé CU 1 au profit de la commune de Cuq pour la création d'un parking au lieu-dit « Boulet » (parcelle C1 et C786),	
16	CUQ	Changement de zonage de A en AX au lieu-dit « Savoie » (parcelle B30)	ZONAGE
17	FOULAYRONNES	Changement de zonage de A en NI au lieu-dit « Roudigue » (parcelles H1240, E637, E223, E639, E641, E643, E645),	
18	FOULAYRONNES	Changement de zonage de 2AU en 1AUG au lieu-dit « Guillot » (parcelle C819),	
19	LAPLUME	Pastillage de la grange dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Zagon » (parcelle H79),	Changement de destination
20	LAPLUME	Pastillage d'un pigeonnier dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Aux Anges » (parcelles B801, B806),	
21	LAPLUME	Inscription du pigeonnier dans la liste du patrimoine bâti de la commune au lieu-dit « Aux Anges » (parcelles B801 et B806),	
22	LAPLUME	Pastillage d'une grange dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Hillot » (parcelles H57, H498)	
23	LAPLUME	Pastillage d'une maison de maître dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N pour destination de commerce et de l'atelier pour de l'habitat « Pousergue » (parcelles A906, A907, A908 et A909),	
24	LAPLUME	Pastillage d'un moulin dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination au lieu-dit « A Escuran » (parcelle K 168)	
25	LAYRAC	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N au lieu-dit « Amans » (parcelle G 301)	
26	LAYRAC	Pastillage d'un ancien chai dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination au lieu-dit « Lagravade » (parcelle AV 1)	Changement de destination
27	LAYRAC	Changement de zonage de UX en UC au lieu-dit « Le Barry » (parcelle AC 43 AC 44 AC 45 AC 46 AC 47)	ZONAGE

28	LE PASSAGE	Modification de l'OAP « PELISSE » au lieu-dit « Pelisse » ( parcelle AS 393)	OAP
29	LE PASSAGE	Modification de l'OAP « PEGOT-MONJOIE » au lieu-dit « Pegot Monjoie » (parcelle AE 410)	
30	LE PASSAGE	Changement de zonage de N en NL au lieu-dit « Lalanne » (parcelles 1267, A 1268 A 1269, A 1270, A 1380)	ZONAGE
31	LE PASSAGE	Changement de zonage de 1AUB en UB au lieu-dit « Monges » (parcelles A 1691, A 1692, A 1693, A 1694, A 1695, A 196, A 1697 A 1698, A 1699, A 1700)	ZONAGE
33	LE PASSAGE	Changement de zonage de NL en N au lieu-dit « BOUE » (parcelles B 9, B 10, B 11, B 130, B 5913, B 5926, B 5928, B 5929, B 5931)	ZONAGE
34	LE PASSAGE	Changement de zonage de UB en Nj au lieu-dit « La Ville » (parcelles B 323, B 5485)	ZONAGE
35	LE PASSAGE	Agrandissement de l'emplacement réservé PA n°10 au bénéfice de la commune au lieu dit "La Ville" (parcelles B365, 366, 367, 371, 372).	EMPLACEMENT RESERVE
36	PONT DU CASSE	Changement de zonage de N en UG au lieu-dit « La Gare » (parcelle AV 177)	ZONAGE
37	MARMONT-PACHAS	Suppression de l'emplacement réservé MP 2 au lieu-dit « Aston » (parcelles B 885, B 523, B 524)	EMPLACEMENT RESERVE
38	ROQUEFORT	Changement de zonage de 2AU en N au lieu-dit « Labernèze » (parcelle AM 71)	ZONAGE
39	ROQUEFORT	Changement de zonage de N en UC au lieu-dit « Labernèze » (parcelle AM 53)	
41	ST CAPRAIS DE LERM	Pastillage d'un bâtiment dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Loubas » (parcelles D 86),	Changement de destination
42	ST CAPRAIS DE LERM	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Le Balade » (parcelle C 841, C 836)	
43	ST PIERRE DE CLAIRAC	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Beauregard » (parcelle A 312),	
44	ST PIERRE DE CLAIRAC	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Jouatas » (parcelle B 137)	
45	ST PIERRE DE CLAIRAC	Réalisation d'un STECAL au lieu-dit « Lagarde » (parcelles section A, n° 316, 317, 318, 319),	Création d'un STECAL
46	SERIGNAC/ GARONNE	Extension zone 1AUB au lieu-dit « Coulet » (parcelle ZD 482, ZD 483)	ZONAGE + OAP
47	STE COLOMBE EN BRUILHOIS	Changement de zonage de N en NL au lieu-dit « Au Communal » (parcelle ZL 64)	ZONAGE
49	STE COLOMBE EN BRUILHOIS	Changement de zonage de 2AU en 1AU secteur Marquisat des parcelles ZE 301, ZE 138 et ZE293	ZONAGE + OAP
50	ST HILAIRE DE LUSIGNAN	Création d'un STECAL - Terrains Gens du voyages - Parcelles H865 H864	Création d'un STECAL
51	SAINT SIXTE	Pastillage d'un bâtiment agricole dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N au lieu-dit « Chastanet» (parcelle A 570),	Changement de destination

#### 4- Pièces du PLUi modifiées

En conséquence, différentes pièces du PLUi seront modifiées à l'issue de la procédure :

- Pièce n°3 : Orientations d'Aménagement de Programmation
- Pièce n°3.2 : Orientations d'Aménagement de Programmation en matière d'habitat
- Pièce n°4 : Règlement Ecrit
- Pièce n°5.1 : Règlement Graphique
- Pièce n°5.2 : Liste des Emplacements Réservés
- Pièce n°5.3 : Liste des Patrimoines Identifiés
- Pièce n°5.4 : Liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.151-1 à L.151-48, L.153-31 à L.153-34, R.153-12, R.153-20 et R.153-21,

**Vu** la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 sur l'Urbanisme et l'Habitat,

**Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement,

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

**Vu** l'article 1.2.1 « Urbanisme (planification) » du Chapitre 1 du Titre III des Statuts de l'Agglomération d'Agen, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Vu** la délibération n° 2017/25 du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 22 juin 2017, approuvant le PLU intercommunal à 31 communes de l'Agglomération d'Agen,

**Vu** la délibération n° DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors des instances communautaires,

**Vu** la délibération n° DCA\_147/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 14 avril 2022, prescrivant la procédure de révision allégée n°3 du PLUi et fixant les modalités de concertation,

**Vu** la délibération n° DCA\_194/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 23 juin 2022, portant des prescriptions complémentaires de la procédure de révision allégée n°3 du PLUi,

**Vu** la délibération n° DCA\_288/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 12 décembre 2022, portant des prescriptions complémentaires de la procédure de révision allégée n°3 du PLUi,

**Vu** la délibération n° DCA\_044/2023 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 30 mars 2023, arrêtant le projet de révision allégée n°3 du PLUi et bilan de la concertation préalable,

**Vu** l'avis favorable avec observations et recommandations de l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 28 juin 2023,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) réunie le 3 juillet 2023,

**Vu** la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées qui s'est tenue le 4 juillet 2023 et son procès-verbal, joint au dossier d'enquête publique,

**Vu** la décision en date du 8 août 2023 du Tribunal administratif de Bordeaux désignant Monsieur Daniel MARTET en tant que Commissaire Enquêteur et Monsieur Jean-Pierre AUDOIRE en tant que commissaire enquêteur suppléant,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Président de l'Agglomération d'Agen en date du 6 septembre 2023, prescrivant l'enquête publique portant sur la révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal,

**Vu** le registre d'enquête publique recensant les observations du public,

**Vu** le Rapport et les Conclusions motivées du Commissaire enquêteur remis le 30 novembre 2023,

**Vu** l'avis favorable du Bureau d'Agglomération, valant Conférence intercommunale des Maires de l'Agglomération d'Agen, réuni le 8 février 2024,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 12 février 2024,

**Vu** le dossier de projet de révision allégée n°3 du PLUi, lequel comprend :

- Pièce n°1.a : Exposé des motifs,
- Pièce n°1.b : Résumé non technique,
- Pièce n°3.1 : Orientations d'Aménagement de Programmation
- Pièce n°3.2 : Orientations d'Aménagement de Programmation en matière d'habitat
- Pièce n°4 : Règlement Ecrit
- Pièce n°5.1 : Règlement Graphique
- Pièce n°5.2 : Liste des Emplacements Réservés
- Pièce n°5.3 : Liste des Patrimoines Identifiés
- Pièce n°5.4 : Liste des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N.

**Considérant** que le dossier de révision allégée n°3 comprend une évaluation environnementale, intégrée à son rapport de présentation, conformément aux articles L. 104-2, L. 104-3, R. 104-8, R. 104-9 et R. 104-14 du Code de l'Urbanisme,

**Considérant** que ce dossier respecte les dispositions de l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme, qui prévoit que la procédure dite "allégée" de révision a pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi,

Le Bureau Communautaire consulté en date du 1<sup>er</sup> février 2024.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
après en avoir délibéré à l'unanimité  
**DECIDE**

**1°/ D'APPROUVER** la procédure de révision allégée n° 3 du PLUi, tel que le dossier est annexé à la présente délibération,

**2°/ DE PROCEDER** à un affichage de la présente délibération pendant un mois sur les panneaux traditionnels d'affichage au siège de l'Agglomération d'Agen et dans les mairies concernées par la procédure de révision alléguée n°3, conformément aux articles R.153-20 et R.153.21 du Code de l'Urbanisme,

**3°/ DE DIRE** que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

**4°/ DE DIRE** qu'une fois approuvée par le Conseil de l'Agglomération d'Agen, la présente délibération et le dossier seront mis à disposition du public au siège de l'Agglomération d'Agen aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et seront également consultables sur son site internet,

**5° / ET D'INDIQUER** que, conformément à l'article L.153-23 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal révisé et la présente délibération seront exécutoires dès leur publication sur le portail national de l'urbanisme, prévu à l'article L.133-1 du code de l'urbanisme et dès leur transmission à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 16 / 02 / 2024

Publication le 16 / 02 / 2024

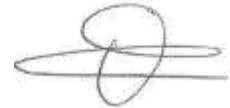
**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,**

**Le Président**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**La Secrétaire de séance**



**Laurianne VEYRET**